ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurances complémentaires

Question écrite n° 51513

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'urgente nécessité de restaurer les relations avec les caisses de retraite complémentaire des enseignants de l'enseignement privé sous contrat. En effet, en l'absence de versement des cotisations AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement AGIRC-ARRCO) par l'Etat pour les enseignants des établissements privés sous contrat, les partenaires sociaux en charge des intérêts du régime ont informé les pouvoirs publics de la suspension à titre conservatoire du paiement des retraites des enseignants sous contrat. Une telle mesure plonge les personnes concernées dans le désarroi et la précarité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de remédier au plus vite à ce grave problème.

Texte de la réponse

Le versement des retraites complémentaires des maîtres et documentalistes contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, servies par les régimes ARRCO et AGIRC, ne sera pas interrompu dans la mesure où un accord est intervenu entre d'une part, ces régimes et d'autre part, l'État, en faveur de l'acquittement des cotisations versées au titre de l'association pour la gestion du fonds de financement (AGFF), destinées à financer la retraite à soixante ans.

Données clés

Auteur : M. Guy Teissier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51513
Rubrique : Assurances
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9125
Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1678